

Communiqué de presse de l'Amicale du Nid

La loi de lutte contre le système prostitutionnel est votée par l'Assemblée Nationale ce 6 avril 2016 !

Les député-es par leur détermination viennent de faire faire à la société française un pas essentiel vers la complète égalité entre les femmes et les hommes, et pour le respect de la dignité de tous et toutes.

Avec la pénalisation des acheteurs d'actes sexuels, c'est la reconnaissance de la prostitution comme violence qui est ainsi affirmée et donc la responsabilité des clients de la prostitution. Les garçons pourront de ce fait grandir avec cet interdit : nul ne peut s'autoriser à acheter l'usage du corps de l'autre.

Avec davantage de moyens pour accompagner les victimes du système prostitutionnel et la suppression de toute pénalisation des personnes en situation de prostitution, c'est la possibilité pour des milliers d'entre elles de sortir de cette violence sexuelle qui n'est jamais un choix, c'est la reconnaissance de leurs droits de sujets et de citoyen-nes, c'est leur protection qui sera mieux assurée.

Avec la lutte renforcée contre le proxénétisme et la traite des êtres humains, c'est le respect des engagements internationaux de la France qui sera assumé et le refus de toute exploitation des personnes françaises et étrangères parmi les plus vulnérables et en particulier des femmes et des enfants.

Avec des programmes de prévention, d'apprentissage du respect de l'autre et d'éducation à la sexualité, c'est la violence de genre qui pourra être réduite et une sexualité dans l'altérité qui pourra libérer femmes et hommes.

La volonté d'abolition de la prostitution est aussi importante pour les droits humains que le fut celle de l'esclavage.

L'Amicale du Nid, à partir de ses compétences et de ses missions, s'est totalement mobilisée pour obtenir cette loi d'abolition, elle le sera toujours pour exiger son application effective.



Geneviève Duché

Présidente

Personne à contacter : Hélène de Ruggy, Déléguée Générale – contact@adn-asso.org